



AUTO-MOTO TOUR FORMULAIRE D'INSCRIPTION



CONDUCTEUR

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
NÉ(E) LE :
CODE POSTAL : VILLE :
COURRIEL :
TELEPHONE PORTABLE :

PASSAGER

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :
NÉ(E) LE :
CODE POSTAL : VILLE :
COURRIEL :
TELEPHONE PORTABLE :

AUTO / MOTO

MARQUE: IMMATRICULATION :

ASSURANCE

COMPAGNIE : N° DE POLICE :

EN CAS D'ACCIDENT PRÉVENIR **[obligatoire]**

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE
TÉLÉPHONE :

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des extraits du règlement (au verso) du Rallye AUTO-MOTO TOUR organisé le 17 juin 2017.

Par la présente inscription, je m'engage à les respecter.

SIGNATURE DU CONDUCTEUR (auto) OU DU PILOTE (moto):

MONTANT DE L'INSCRIPTION :

La somme de 10€ est demandée par véhicule-engagé (quel que soit le nombre de passagers)
Les sommes sont à régler par chèque établi à l'ordre de : Association Ligne de Conduite.

**Inscriptions (obligatoirement accompagnées du montant de la participation)
à envoyer ou déposer au plus tard le 14 juin 2017 – 20h00 à :**
Association Ligne de Conduite - Rallye AUTO-MOTO TOUR
10, boulevard Georges Hainl - 63500 ISSOIRE

ATTENTION : PLUS D'INSCRIPTION APRES LE 14 JUIN 2017

EXTRAIT DU REGLEMENT

ARTICLE I - Définition

L'association « Ligne de Conduite » avec ses partenaires - la Préfecture du Puy-de-Dôme, la Ville d'Issoire et l'Auto-Ecole A75 - organisent un rallye de sécurité routière intitulé : « AUTO-MOTO TOUR – La Sphère des Volcans ».

Ce rallye est avant tout une opération de prévention routière, excluant toute idée de vitesse ou de compétition. Cette journée se veut allier convivialité et découverte de sites majestueux en empruntant un parcours sur route libre, ouverte à la circulation et non gardée, le respect strict du code de la route étant la règle.

ARTICLE II - Organisation

Cette manifestation motocycliste et automobiliste se déroulera sur la journée du 17 juin 2017 à compter de 9h00 au départ d'Issoire (63). Elle est organisée conformément aux prescriptions du règlement particulier fourni après inscription et auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur participation.

ARTICLE III – Véhicules admis - concurrents

Le rallye est ouvert aux conducteurs âgés de plus de 15 ans titulaires d'une attestation de fin de formation initiale de conduite accompagnée, de conduite supervisée ou d'un permis de conduire valide auto ou moto et scooters à 2 ou 3 roues \geq à 125 cm³ ou 11 Kw (les quads ne sont pas acceptés). Le véhicule sera assuré et immatriculé, même en WW et conforme aux exigences du Code de la Route. Le transport de passagers est admis, voire conseillé.

Durant la journée, les concurrents doivent se soumettre aux prescriptions du code de la route, ainsi qu'à celles des arrêtés préfectoraux et municipaux du département et des communes traversées. Tout concurrent qui ne tient pas compte de la réglementation sera immédiatement exclu.

ARTICLE IV – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 14 juin 2017 – 20h00.

Aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai de rigueur.

ARTICLE V – Engagements – Inscriptions

Une participation de 10€ est demandée pour chaque véhicule-engagé.

Le règlement est à établir par chèque à l'ordre de l'Association Ligne de Conduite.

Les demandes d'inscription, accompagnées de leur règlement, sont à adresser à l'adresse suivante : Association Ligne de Conduite - Rallye AUTO-MOTO TOUR -10, boulevard Georges Hainl - 63500 ISSOIRE

Dès la publication du présent règlement et jusqu'au 14 juin 2017, 20h dernier délai, les automobilistes et pilotes peuvent déposer ou envoyer leur demande d'inscription à l'adresse ci-dessus.

Si, pour des raisons techniques ou administratives, un participant ne pouvait prendre le départ de cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée passé le 10 juin 2017. En cas de force majeure ou de sécurité, et notamment en cas de météorologie très défavorable, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier les épreuves du rallye sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents. Dans cette hypothèse, il ne sera pas procédé au remboursement des droits d'inscription. Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de l'organisateur. Tout participant qui s'inscrit au rallye accepte cette disposition.

Date :

Signature obligatoire

